



BULLETIN MUNICIPAL

Site Internet de la commune : www.commune-faramans.fr

Conseil municipal du 24 juin 2021

1. Écoles :

Plusieurs décisions concernant le périscolaire ont été prises pour la prochaine rentrée scolaire de septembre :

- **Cantine** : revalorisation du prix des repas à partir de septembre pour prendre en compte l'augmentation des tarifs du traiteur elle-même consécutive à la hausse du coût des denrées entrant dans la composition des repas.

À noter que le prix des repas n'avait pas été revalorisé depuis la prise en charge de la gestion de la cantine par la municipalité en septembre 2016.

- **Garderie** : Le bilan financier pour l'année 2020-21 laisse apparaître un déficit de 5 000 €, notamment consécutif à un fonctionnement perturbé par l'épidémie de Covid-19. Les tranches horaires ainsi que les tarifs seront révisés la rentrée prochaine afin de minimiser ce déficit lors des mois à venir. Les parents recevront un document explicatif au sujet de ces décisions.

- **eTicket** : c'est le nom du nouveau portail informatique mis en place afin de permettre aux familles d'effectuer leurs réservations de repas et de tranches horaires à la garderie périscolaire. De plus amples informations seront communiquées prochainement aux intéressés pour les modalités d'inscription à ce portail.

- **Formation secourisme** : le personnel de cantine a exprimé son désir d'une formation aux gestes de premiers secours. Une prise de renseignements sera effectuée auprès des pompiers afin d'accéder à leur requête.

2. BUCOPA (Syndicat mixte Bugey-Côtière-Plaine de l'Ain) :

Une réunion de cet organisme chargé de gérer le SCoT (Schéma de cohérence territorial) s'est tenue le mardi 22 juin 2021.

Pour plus d'informations sur cette réunion et les activités du BUCOPA qui exerce une action déterminante sur le développement économique et l'urbanisation de la région, vous pouvez visiter le site internet du syndicat mixte : <http://www.bucopa.fr/>

3. CCPA (Communauté de communes de la Plaine de l'Ain) :

Un conseil communautaire s'est tenu le 24 juin 2021. Lors de cette réunion, il a été voté les fonds de concours en faveur des communes pour la période 2021 à 2023, au titre de l'investissement local et des équipements publics de proximité.

Pour la commune de Faramans, le fonds de concours disponible s'élève à 116 691 € cumulés sur 3 ans, soit une somme annuelle moyenne de 38 897 €.

Le conseil municipal valide par vote la modification des statuts de la CCPA présentée lors du conseil communautaire du 06 mai dernier.

Les ordres du jour et comptes rendus des conseils communautaires de la CCPA sont disponibles ici : <https://www.cc-plainedelain.fr/fr/conseils-communautaires.html>

4. Personnel :

Une étudiante a été prise en CDD jusqu'à fin août afin de palier au surcroît de travail au secrétariat suite au départ de Sébastien BOUSSELIN.

Un recrutement est en cours pour le remplacement de ce dernier.

5. Voirie :

La commission voirie a établi la liste des travaux à effectuer avant la fin de l'année. Les chantiers suivants sont ainsi prévus :

- la réfection de la route de Joyeux (entre l'intersection avec le CD 22 et la limite de commune) pour un montant estimé de 35 682,50 € ;
- la réfection du chemin des Bruyères, montant estimé : 50 162,50 € ;
- la remise en état du pont chemin des Bruns, montant estimé : 9 732,50 €.

Le cabinet INFRATEC, qui est le maître d'œuvre mandaté par la mairie, va lancer les consultations d'entreprises.

6. Assurances :

Les divers contrats d'assurance de la municipalité ont été renégociés, ce qui a permis de générer un gain de 2 516,50 €.

7. Fermeture du secrétariat de mairie :

Le secrétariat de mairie sera fermé le vendredi 16 juillet 2021.

8. Informations diverses :

Suite à la levée des mesures sanitaires, les associations peuvent à nouveau organiser des manifestations. Sont ainsi prévus prochainement :

- **Le 10 juillet 2021** : un feu d'artifice à 23 h (sans retraite aux flambeaux) et le bal des pompiers à partir de 21 h.
- **Le 31 juillet 2021** : concours de pétanque organisé par la Société de Chasse.